

INSCRIPTION A L'ECOLE PRIMAIRE DE MAURENS

RENTREE 2024

Vous pouvez inscrire votre enfant dès maintenant

- 1^{ère} étape : INSCRIPTION EN MAIRIE

Vous devez vous présenter à l'accueil de la mairie de Maurens avec les éléments suivants :

- livret de famille
- carnet de santé avec attestation des vaccinations obligatoires ou justificatif d'une contre indication.

La mairie vous délivrera un certificat d'inscription qu'il faudra transmettre à l'école.

Téléphone de la mairie : 05/53/73/55/50

- 2^{ème} étape : ADMISSION A L'ECOLE

Vous devez ensuite prendre rendez-vous avec la directrice de l'école pour procéder à l'admission définitive.

Pièces à fournir pour l'admission :

- certificat d'inscription délivré par la mairie de Maurens
- certificat de radiation (en cas de changement d'école)
- 1 photo de l'enfant
- Pour les couples séparés ou divorcés :
 - *copie du jugement stipulant l'autorité parentale ainsi que les modalités et droits de garde de l'enfant
 - *accord écrit des deux parents à l'inscription de l'enfant à l'école

A noter : l'inscription des enfants âgés de moins de 3 ans (enfants nés en 2022) fait l'objet d'une procédure particulière (liste d'attente) : l'admission en maternelle dès 2 ans se fait dans la limite des places disponibles (priorité aux 3ans)

Téléphone de l'école : 05/ 53/ 61/ 33/ 92

